

Disque Blu-Ray taxé au prix fort

Hardware

Posté par : JerryG

Publiée le : 11/3/2008 0:00:00

La victoire du disc Blu-Ray sur le HD-DVD qui fait sourire Sony, fait aussi les choux gras de la Commission pour la Copie privée, qui y voit une nouvelle manne de rentrée d'argent, ainsi **les supports vierges en Blu-Ray** seront **taxé à la hauteur de ses capacités**.

Le Highlander de la Next-Gen le Blu-Ray va être à son tour décapité sur l'autel de la copie privée qui fait perdre de l'argent aux ayants-droits, aussi la Commission pour la copie privée a décidé de le taxer, au même titre que tous nos gadgets Hi-Tech, disque dur, mémoire, baladeurs, etc



On trouve actuellement sur le marché, des disques Blu-Ray vierges de 25 Go de capacité pour environs 10 euros et le fait qu'il sera le seul support de la Next-Gen en remplacement de notre DVD, ce support va se démocratiser à la vitesse grande V, une aubaine pour une rentrée d'argent.

Les amateurs de films d'action avec Bruce Willis et/ou Clara Morgan trouvent sur le marché des lecteurs/enregistreurs de Blu-Ray aux alentours de 250 euros, un prix certes, mais pour qui aime, on ne compte pas.

Pour l'instant on ne connaît pas encore le degré de taxation de ce disque, mais à comparer à la taxation des DVD vierges, la barre des **5** euros pour une capacité de **25** Go et de **10** euros pour une capacité de **50** Go ne semble pas exclue.

Grosso-modo, la taxe sur le Blu-Ray représenterait alors la moitié du prix du support vierge.

On s'imagine bien qu'à ce niveau de taxe, la pilule ait du mal de passer chez les consommateurs qui y voient une nouvelle fois, une entrave.

Les plus rebelles iront acheter au delà de nos frontières et la tentation de s'adonner au piratage en séduira certains, sous le couvert que vus qu'ils sont taxés pour la copie privée ou taxe contre le piratage, ils risquent alors de convertir cette taxe en permis de copier.